



TENNIS

2022

OFFICIEL

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1. Résidence

Les Jeux de Montréal sont ouverts aux résidents de l'île de Montréal exclusivement.

2. Représentation

2.1. Les participants représentent, lors des finales, la délégation où ils se sont inscrits (lieu de pratique), sauf s'il y a entente préalable entre les délégations.

Dans le cas d'un litige entre deux délégations, celui-ci sera débattu devant le comité organisateur des Jeux de Montréal.

2.2. Pour représenter une délégation, les participants doivent avoir participé au (x) événement(s) identifié(s) dans les règlements spécifiques de chaque discipline. Dans le but de favoriser la participation, un participant peut s'inscrire à plus d'un sport à la Finale des Jeux de Montréal, et ce, à la seule condition que ce dernier n'ait pas de chevauchement de ses jours de compétition. S'il y a un tel chevauchement, le participant doit faire le choix définitif du sport auquel il souhaite s'inscrire.

2.3. Tous les renseignements exigés sur les listes d'inscriptions doivent être validés par le chef de la délégation.

3. Participation

3.1. Les catégories d'âges sont déterminées à l'intérieur des règlements spécifiques de chaque discipline.

3.2 Les critères de sélection pour l'inscription des athlètes sont établis selon la philosophie de chaque arrondissement.

4. Exclusion

4.1. Dans le cas des disciplines ayant des standards d'exclusion au niveau de la performance, ceux-ci doivent avoir été réalisés avant le 1er septembre de l'année qui précède les Jeux, sauf si précisé autrement dans les règlements spécifiques.

4.2. Les médaillés d'or de l'année précédente dans une catégorie d'âge ou de poids (dans le cas d'une équipe si elle est composée de 50 % des mêmes membres) ne peuvent pas se présenter aux Jeux de Montréal dans la même épreuve de cette catégorie.

4.3. Dans le cas où des réseaux¹ ou événements municipaux existeraient, plus qu'une participation dans l'année (entre le 1er septembre et les Jeux) à un réseau provincial reconnu entraîne l'exclusion aux Jeux de Montréal, sauf si précisé autrement dans les règlements spécifiques.

4.4. Les trois (3) premiers aux championnats provinciaux de l'année précédente, dans la même catégorie, ne sont pas admissibles.

¹ Réseaux : voir définition et identification dans les règlements spécifiques.

5. Pénalité

5.1. En sports individuels

5.1.1. Tout retard après l'appel officiel entraîne une disqualification à l'épreuve en cours.

5.2. En sports collectifs

5.2.1. Tout retard, lors des rencontres, entraîne la perte du match pour l'équipe fautive. En revanche, les points de participation sont accordés si le match peut se dérouler sur au moins la demie (1/2) du temps réglementaire.

5.2.2. Si le nombre minimum de joueurs n'est pas atteint, l'équipe fautive perd le match et les points de performance. Cependant, les points de participation seront accordés, s'il y a match.

6. Déroulement des compétitions

Les règlements de compétition sont ceux des fédérations de régie, sauf s'il en est précisé autrement dans les règlements spécifiques.

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

Les règlements de Tennis Québec s'appliquent.

LA DÉLÉGATION D'APPARTENANCE DES ATHLÈTES

Pour tout membre du circuit de Tennis Montréal, la délégation de l'athlète sera établie en fonction de son adresse permanente.

ÉPREUVES

Simple masculin et féminin

Âge (catégorie) 9-10 ans et 11-12 ans, **au jour de la compétition**

Niveau de jeu : 2.0/2.5

COMPÉTITION

Formule

Tournoi à la ronde (maximum 4 joueurs par « pool ») et tournoi en simple des gagnants de chacun des « pools ».

Rencontre

Le premier qui gagne 3 ou 4 jeux remporte le match. Chaque partie se jouera sans avantage.

- Le gagnant d'un échange remporte un point (peu importe quel joueur a servi).
- Les joueurs servent en alternance à chaque jeu suite à un tirage au sort pour déterminer qui commencera au service
- Une pause de 2 minutes est accordée après le 3^e jeu s'il y a lieu.
- Lors de ces pauses, l'entraîneur ou l'accompagnateur peut s'adresser à son joueur. Les joueurs doivent demeurer sur le terrain sauf si l'arbitre les autorise à le quitter.

Tirage

Pour le tournoi à la ronde : les joueurs sont répartis dans des « pools » différents. Deux joueurs d'une même délégation ne peuvent être placés dans le même « pool », à moins que le nombre de participants ne permette de faire autrement.

Pour le tournoi en simple élimination : les gagnants de chaque « pool » vont s'affronter dans un tournoi régulier (tirage au sort). Un tableau fille et un tableau garçons.

Équipement et terrains

Les balles officielles de Tennis Québec seront utilisées, soit les balles adaptées pour le tennis progressif.

AUTRES

Participation

Chaque délégation peut inscrire un maximum de 4 participants, soit :

- Dans la catégorie 9-10 ans : 1 fille et 1 garçon
- Dans la catégorie 11-12 ans : 1 fille et 1 garçon.

Substituts

Chaque délégation peut inscrire 4 substituts (**2 substituts chez les 9-10 ans, et un par sexe chez les 11-12 ans**) qui pourront prendre la place de l'un des joueurs réguliers jusqu'à la journée précédant la compétition.

Exclusions

Les joueurs (euses) ayant participé à un tournoi provincial de Tennis Québec. Les joueurs (euses) faisant partie d'un programme compétitif seront exclus.

Tenue vestimentaire

Le port d'espadrilles est obligatoire. Une tenue sportive est requise. **Elle inclut le port du chandail des Jeux de Montréal.**

MESURES SANITAIRES COVID-19



Des protocoles sont mis en place afin de respecter les normes sanitaires en vigueur :

Mesures spécifiques à la discipline · Mesures spécifiques à l'événement

Ces mesures seront mises à jour selon les recommandations de la santé publique sur le site Internet des Jeux de Montréal au lien suivant : www.jeuxdemontreal.com/covid19

ACTIVITÉ : TENNIS

INSCRIPTIONS	4 participants 4 substituts (1 substitut par catégorie par sexe)
CATÉGORIE	*9-10 ans M&F *11-12 ans M&F *Âge au jour de la compétition
PARTICIPATION	1 fille et 1 garçon chez les 9-10 ans 1 fille et 1 garçon chez les 11-12 ans
FORMULE	1) Tournoi en simple de chaque « pool » 2) Tournoi en simple des gagnants de chaque « pool »
SURCLASSEMENT	Non permis

POINTAGE PERFORMANCE – SPORTS INDIVIDUEL (40 %)

Tournoi à la ronde

Chaque partie remportée par l'athlète correspond au nombre de points remportés pour son classement.

Exemple : Dans une partie se terminant 3 à 1, le gagnant aura 3 points au classement, et le perdant aura 1 point.

Lors d'un forfait ou d'un match par défaut, le gagnant aura 2 points à son classement et aucun point ne sera attribué au perdant.

Il y aura ensuite un cumulatif des points et ainsi la position de chaque joueur sera déterminée.

Tournoi en simple.

Le joueur de chaque « pool » ayant accumulé le plus de points participera au tournoi final en simple :

Médaille d'or : 18 points

Médaille d'argent : 12 points

Médailles de bronze : 8 points

Autres participants : 2 points – (pour un total de 40 points)

POINTAGE PARTICIPATION (40 %)

Dix points par joueur disputant le tournoi en entier (à la ronde et en simple) sont alloués pour un maximum de 40 points (4 joueurs).

POINTAGE – ESPRIT SPORTIF (20 %)

20 points sont accordés pour l'esprit sportif.

Les délégations (athlètes et entraîneurs) seront évaluées sur les cinq (5) éléments suivants :

- 1) ponctualité,
- 2) respect des règlements,
- 3) respect des officiels (mineurs et majeurs),
- 4) respect de ses athlètes (pour les entraîneurs) et de ses coéquipiers (pour les athlètes),
- 5) respect de l'adversaire.

Chaque élément sera évalué sur une échelle de 1 à 4.

Les responsables de discipline peuvent utiliser une des trois méthodes d'évaluation suivantes :

- 1) Évaluation faite par les entraîneurs.
- 2) Évaluation effectuée par une personne nommée par le responsable de discipline (évaluateur anonyme).
- 3) Évaluation effectuée par le responsable de discipline.

Note : Le texte apparaissant en rouge est un changement par rapport à l'année précédente.
Le ~~texte rayé~~ est un retrait par rapport à l'année précédente.